

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 23 mars 2012

L'An deux mille douze,
le 23 mars à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mars 2012 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Absents:

Bernard DOMAISON , Eric FAISANDIER

Les points suivants ont été évoqués:

Budgets primitifs 2012:

Les taux d'imposition restent inchangés pour l'année 2012.

Le Maire présente en détail les budgets primitifs. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote les budgets primitifs 2012 dont les sections s'équilibrent comme suit:

Budget principal:

Fonctionnement: 386123,13 €

Investissement: 374921,00 €

Budget transport:

Fonctionnement: 19465,16 €

Investissement: 10196,58 €

CCAS:

Fonctionnement: 3070,53 €

Assainissement:

Fonctionnement: 19779,33 €

Investissement: 29000,92 €

Eau potable:

Fonctionnement: 38394,62 €

Investissement: 22074,81 €

Chaufferie bois:

Fonctionnement: 5250,63 €

Régie Les Fauvettes:

Fonctionnement: 3533,32 €

Délibération pour le syndicat d'électrification: Suite à la révision des statuts du syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire, le conseil municipal décide de transférer la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'entretien des installations et réseaux d'éclairage public sur le domaine privé et public de la commune.

Protection sociale complémentaire des agents: Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence qui va être organisée par le Centre de Gestion de Haute-Loire pour conclure une convention de participation avec un organisme proposant un contrat de protection sociale complémentaire pour les agents communaux.

Choix d'un prestataire pour la fourniture de matériel informatique: Après consultation de plusieurs fournisseurs, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise CIM informatique pour la fourniture de matériel.